

## **POUR une 1<sup>ère</sup> DEMANDE ou un RENOUELEMENT de CARTE D'IDENTITE ou PASSEPORT :**

Faire une pré-demande sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr). Puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée pour la prise d'empreintes où il faudra apporter le justificatif de votre numéro d'enregistrement, photos non découpées et sans lunettes avec justificatif de domicile et ancienne carte d'identité ou passeport.

Mairie NANTUA : tél 04 74 75 20 55 – Mairie OYONNAX : tél 04 74 77 00 06 - ou autres...



## **LES ORDURES MÉNAGÈRES :** La collecte a lieu le vendredi matin.

N'oubliez pas que les containers sont à sortir le jeudi soir et à récupérer le vendredi soir au plus tard.



## **SERVICES DUOBUS :** Un réseau bus aux tarifs attractifs, relie Oyonnax (Gare SNCF) à Montréal-La-Cluse en passant par Béard-Géovreissiat du lundi au samedi.

La **Ligne 5** dessert sur une amplitude horaire de 13h00 à 19h00 et permet également des correspondances avec les cars Région et les trains en Gare de Brion.

[www.duobus.fr](http://www.duobus.fr) ou 04 74 77 51 51.



**TRAVAUX :** Vous avez des projets de travaux sur toiture, diverses constructions, ou rénovation de façades : pensez à contacter la mairie pour votre déclaration de travaux et autorisations ou par INTERNET sur [accueil.particuliers.service-public.fr](http://accueil.particuliers.service-public.fr) puis Urbanisme, Autorisation de travaux....



**ENTRETIEN des HAIES :** dans le respect du Code de l'Urbanisme et selon les règles du PLUiH applicables sur la commune, les haies doivent être taillées en limite des emprises publiques et respecter une hauteur maximale de 2 mètres.



## **LA MAISON de L'HABITAT :**

Quelles aides financières pour la rénovation des logements, le changement du système de chauffage, le ravalement de façade, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie **ou** Comment faire une demande de logement social ? La Maison de l'Habitat a été créée pour répondre à ces questions et pour informer, conseiller, renseigner le public.

Pour vos questions vous pouvez contacter la Maison de l'Habitat par téléphone au 04 74 12 14 23 ou par mail : [maisonhabitat@hautbugey-agglomeration.fr](mailto:maisonhabitat@hautbugey-agglomeration.fr) et vous rendre sur le site Internet : <https://www.maison-habitat-haut-bugey.fr>

La Maison de l'Habitat reçoit le public sur rendez-vous ou par téléphone :

Le mardi, le mercredi et le jeudi de 9h à 13h à Haut-Bugey Agglomération à Oyonnax.

Le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de 9h à 12h30 à France Service de Nantua (locaux Sous-Préfecture)

Le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de 13h30 à 16h à la France Service de Plateau d'Hauteville.



**ELECTIONS :** Les modalités d'inscription sur les listes électorales se font depuis 2019 en ligne et sur le site [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396).

Afin de pouvoir voter pour les élections qui auront lieu en avril 2022, l'inscription est possible jusqu'au 4 mars. Vous pouvez également vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

